

Acte à classer

DEL_0039_2023

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T14-00-09.00 (MI244559794)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0039_2023-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobBP2023_CCPAVR_81202301_seal

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [pesallpjdobBP2023_CCPAVR_8120...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0039_2023_vote_bu...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 14:00

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 18/04/23 à 14:00

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 14:07

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0039_2023_Vote du Budget Primitif 2023 –Budget Principal CCPAVR

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2022 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 14 mars 2023.

Le budget primitif 2022 s'équilibre 26 916 376.98 € pour la section de fonctionnement et à 8 952 785.05 € pour la section d'investissement soit un budget total de 35 869 162.03 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 26 916 376.98 € pour l'exercice 2023 du budget principal réparties comme suit par chapitre dont 1 102 552.98 € de reprise de résultat de l'exercice 2022 :

RECETTES FONCTIONNEMENT	
002 EXCEDENT REPORTE	1 102 552,98 €
013 atténuation de charges	117 187,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES SERVICES MARCHANDISES	2 656 681,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	18 261 000,00 €
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 687 706,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 250,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00 €
TOTAL RECETTES	26 916 376,98 €

Les atténuations de charges (013) comprennent le remboursement des indemnités journalières (non titulaires) ainsi que des remboursements sur rémunérations du personnel pour la somme de 117 187 euros.

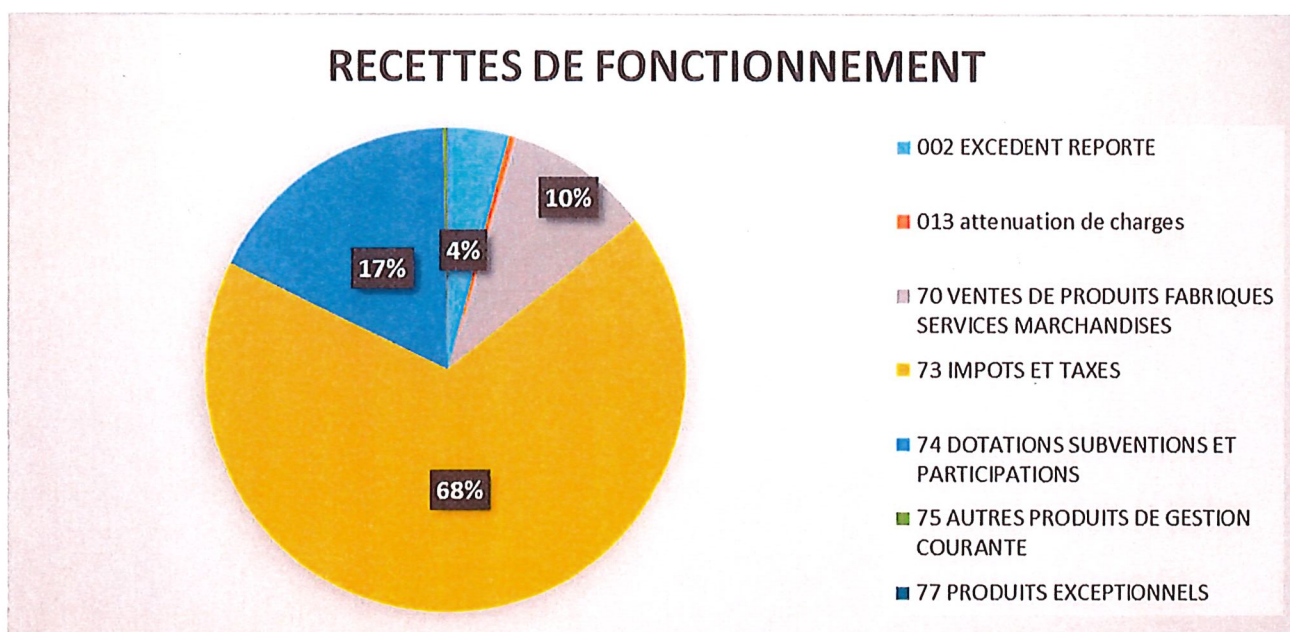
Les ventes de produits et les autres produits de gestion courante (70) comprennent principalement les produits des services et refacturations, pour la somme de 2 656 681 €, dont principalement la refacturation du personnel mutualisé avec la ville de Pont-Audemer pour 912 000 euro et les entrées de piscine pour la somme de 310 000 euros.

Les impôts et taxes (73) comprennent toutes les recettes de la fiscalité telles que décrites dans la délibération concernant le vote des taux de fiscalité 2023, pour la somme de 18 261 000 euros.

Les dotations subventions et participations (74) sont évaluées à 4 687 706 euros, dont principalement 755 363 euros de recettes CAF, 142 650 euros de refacturation matériel informatique à la ville de Pont-Audemer, 300 000 euros de recettes liées à la mise en place (animation et communication) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) par l'ADEME, 3 030 000 euros de fiscalité.

Les dotations, subventions et participations (75) comprennent principalement la redevance du camping (DSP) pour la somme de 30 000 euros.

Les produits exceptionnels (77) comprennent principalement les mandats annulés sur exercice antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels de gestion, pour la somme de 20 000 euros.



Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 26 916 376.98 € se répartissent comme suit par chapitres :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 333 208,15 €
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	10 205 585,13 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	2 809 528,37 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	618 142,49 €
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	624 078,44 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5 070 229,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	171 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 605,40 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	11 000,00 €
TOTAL RECETTES	26 916 376,98 €

Les charges à caractères général (011) comprennent des charges diverses de fonctionnement des différents services tels que les fluides, les divers contrats, les fournitures, refacturation services mutualisés, pour la somme de 7 333 208.15 euros.

Les frais de personnel (012) comprennent les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire et rémunérations accessoires, pour la somme de 10 205 585.13 euros.

Les atténuations de produits (014) reprennent toutes les dépenses liées aux attributions de compensation provisoires 2023, le FNGIR ainsi que la dépense liée au redressement des finances publiques, pour la somme de 2 809 528.37 euros.

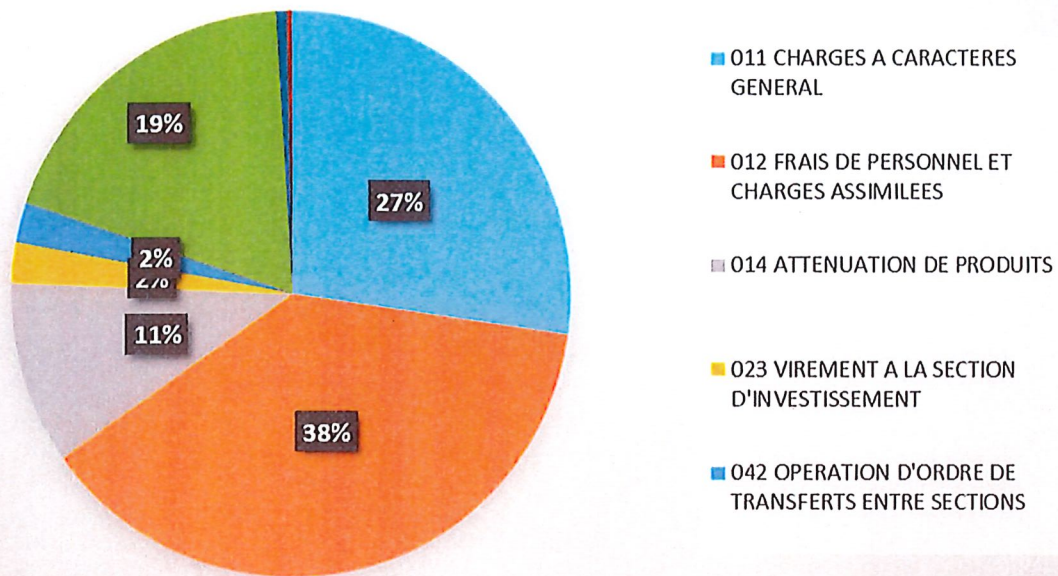
Les autres charges de gestion courantes (65) sont inscrites pour le versement des subventions aux associations, les indemnités des élus et les redevances diverses, pour la somme de 5 070 229 euros, avec principalement la contribution au SDOMODE pour la somme de 1 990 000 euros, le contingent incendie pour la somme de 817 893 euros, le contingent aide sociale pour la somme de 530 000 euros, le remboursement à la communauté de communes de Roumois Seine de groupement de commande pour la collecte des déchets ménagers pour la somme de 500 000 euros et la subvention équilibre du budget BVE pour la somme de 142 000 euros.

Les charges financières (66) reprennent le remboursement des intérêts de la dette, pour la somme de 171 000 euros.

Un virement à la section d'investissement est prévu (023), pour la somme de 618 142.49 euros.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) reprennent les amortissements des biens pour la somme de 624 078.44 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Section d'Investissement

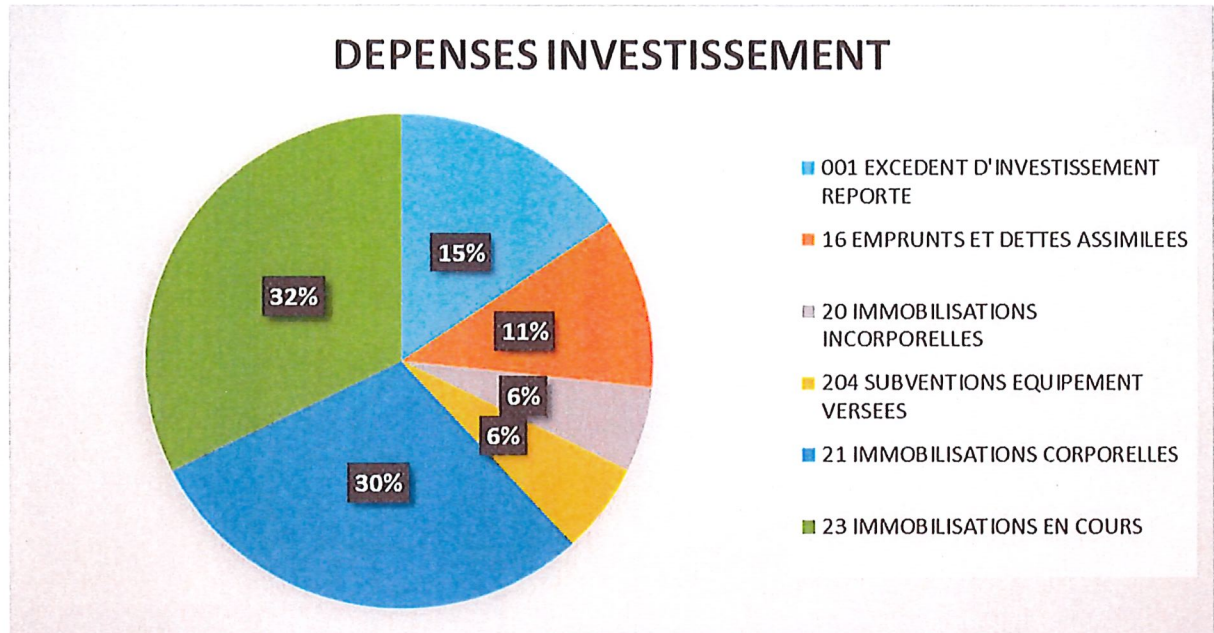
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 952 785.05 € (reports inclus) se répartissent comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 386 054,78 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 002 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	503 254,51 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	526 696,34 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 643 707,88 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 891 071,54 €
TOTAL RECETTES	8 952 785,05 €

- *Chapitre 20* - Immobilisations incorporelles : pour la somme de 503 254.51 euros, reprenant l'étude ligne Glos Toutainville pour un montant de 60 000 euros, l'évolution du logiciel Civil Net RH pour la somme de 40 000 euros, acquisitions de logiciels métiers pour un montant de 38 500 euros, logiciel pour la gestion de la TEOMI pour 30 000 euros, des frais d'étude en cas de découverte de cavités pour 25 000 euros.
- *Chapitre 204* – Subventions d'équipement versées : pour la somme de 526 696.34 euros dont 322 870 euros de fond de concours notamment une nouvelle enveloppe liée aux amendes de police pour 100 000 € /an.
- *Chapitre 21* - Immobilisations corporelles : prévision de 2 643 707.88 euros, comprenant principalement l'acquisition des bacs et abris TEOMI pour la somme de 450 000 euros, 3 terrains de foot pour 414 000 euros, l'acquisition du bâtiment SUM pour 350 000 euros, aménagement des locaux Tourisme pour 40 000 euros.
- *Chapitre 23* - Immobilisation en cours : pour la somme de 2 891 071.54 euros, comprenant principalement le programme voirie de 850 000 euros, la maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de loisirs à Pont-Audemer pour 190 000 euros, l'acquisition de colonne enterrées en lien avec la

place de la TEOMI pour la somme de 150 000 euros, l'aménagement du pôle Quillebeuf pour 110 000 euros, l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien des étangs (GEMAPI) pour la somme de 80 000 euros.

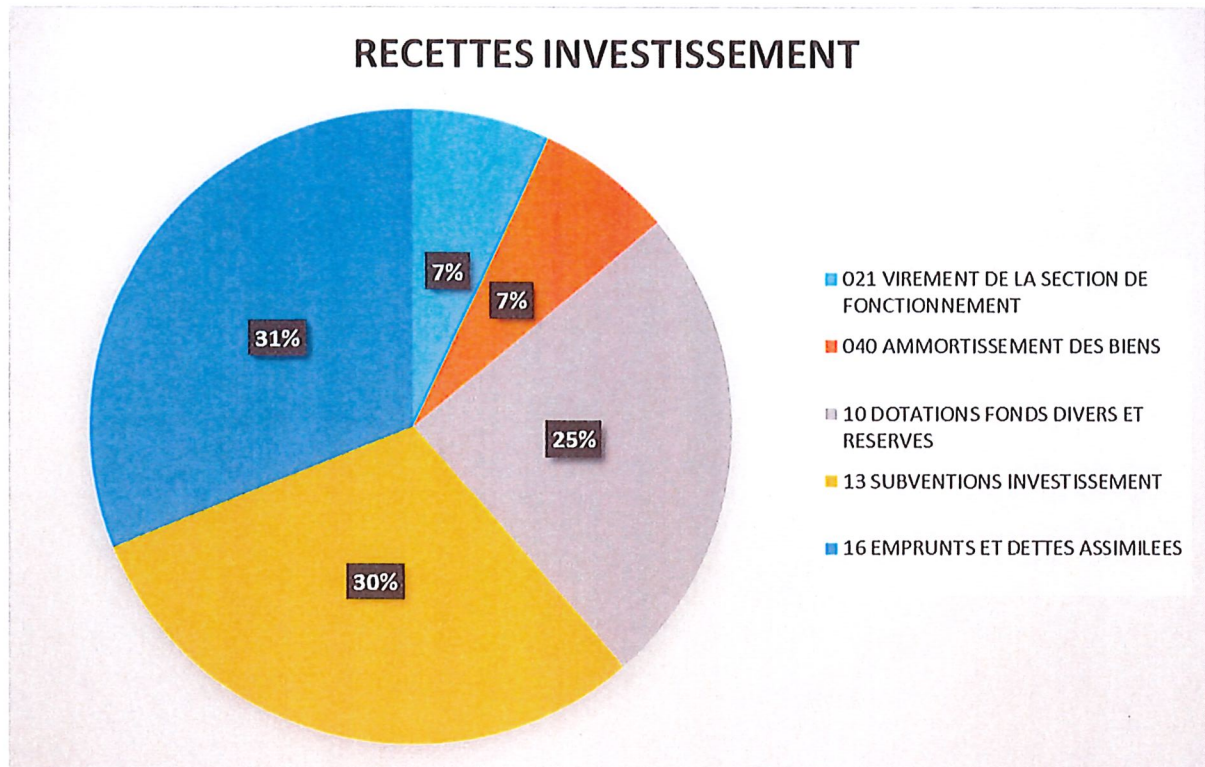
- *Chapitre 16* : Emprunts et dettes assimilées pour 1 002 000€ correspondants au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.
- *Chapitre 001* - reprise du résultat 2022 : 1 386 054.78 €.



Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 952 785.05 € se répartissent comme suit :

RECETTES INVESTISSEMENT	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	618 142,49 €
040 AMMORTISSEMENT DES BIENS	624 078,44 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 213 547,90 €
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	2 705 393,36 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 791 622,86 €
TOTAL RECETTES	8 952 785,05 €

- Chapitre 13 - subventions d'investissement en lien avec la programmation des travaux pour 2 705 393.36 €, comprenant principalement 334 000 euros de du programme TEOMI, 317 000 euros du programme terrains de foot, 65 750 euros de refacturation informatique, 40 000 euros du programme ligne Glos Toutainville.
- Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées pour l'équilibre du programme d'investissement 2023 pour la somme de 2 791 622.86 €.
- Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves pour 2 213 547.90 €, soit 1 679 376.90 € excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement
- Chapitre 040 - opérations d'ordre de transferts entre sections pour 624 078.44 € amortissement des biens sur l'exercice.
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement pour 618 142.49 €



Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
33 pour, 0 contre et 17 abstentions
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du Budget principal avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2022 à hauteur de 26 916 376.98 € en fonctionnement et de 8 952 785.05 € en investissement, pour un budget total de 35 869 162.03 € et répartis comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 7 333 208.15 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 10 205 585.13 €
- 014 atténuation de produits : 2 809 528.37 €
- 65 autres charges de gestion courantes : 5 070 229 €
- 66 charges financières : 171 000 €
- 67 charges exceptionnelles : 73 605.40 €
- 68 dotations aux amortissements et provisions : 11 000 €
- 023 virement à la section d'investissement : 618 142.49 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 624 078.44 €

Recettes :

- 013 atténuation de charges : 117 187 €
- 70 ventes de produits fabriqués : 2 656 681 €
- 73 impôts et taxes : 18 261 000 €
- 74 dotations, subventions et participations : 4 687 706 €
- 75 autres produits de gestion courantes : 71 250 €
- 77 produits exceptionnels : 20 000 €
- 002 reprise du résultat : 1 102 552.98 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 503 254.51 €
- 204 subventions d'équipement versées : 526 696.34 €
- 21 immobilisations corporelles : 2 643 707.88 €
- 23 immobilisations en cours : 2 891 071.54 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 1 002 000 €
- 001 résultat reporté : 1 386 054.78 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 2 705 393.36 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 2 791 622.86 €
- 10 dotations fonds divers et réserves : 2 213 547.90 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 618 142.49 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 624 078.44 €

Pont-Audemer, le 12 avril 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

